



Bâtir aujourd'hui, une meilleure Afrique demain



SOMMET ÉCONOMIQUE DES FEMMES AFRICAINES

INVESTIR DIFFÉREMMENT POUR LES FEMMES

NOTE DE RECHERCHE

L'objet de la présente note de recherche est de fournir aux participants un cadre d'information pour leur permettre d'avoir des informations pertinentes pour étayer les objectifs et les résultats du Sommet économique des femmes africaines. En fournissant aux participants des informations supplémentaires issues de la recherche, nous entendons jeter les fondations pour une documentation d'appui qui puisse être utilisée par les participants pour améliorer leur compréhension des questions liées aux principaux thèmes du Sommet.

Les informations issues de la recherche et contenues dans la présente note s'articulent par conséquent autour des cinq principaux thèmes du Sommet:

1. Restructuration du secteur financier africain: bien-fondé d'un cadre d'intégration de la dimension genre

Pourquoi la restructuration du secteur financier africain est-elle cruciale pour la croissance et le développement futurs du continent?

«L'égalité des femmes n'est pas simplement un objectif approprié à réaliser, elle est aussi un élément porteur pour l'économie» (Ezekwesili, 2009).

Le développement du secteur financier est une des clés de la croissance économique, dans la mesure où il facilite l'épargne et l'investissement. Si l'Afrique subsaharienne veut fournir à sa population croissante suffisamment de nourriture, d'emplois productifs et de revenus élevés, elle doit veiller à ce que son économie enregistre une croissance d'au moins 4 % à 5 % par an, sinon plus. À cette fin, la région doit œuvrer à l'accroissement de la productivité, à l'augmentation des investissements, et à l'amélioration substantielle du niveau de l'épargne intérieure. En Afrique subsaharienne, le niveau de l'épargne intérieure, qui représente environ 12 % du PIB total, demeure inférieur à celui de toutes les autres régions en développement. Pendant ce temps, les taux d'épargne en Asie atteignent 30 %; même en Asie du Sud, le taux d'épargne est de 17 % (Treasury, 2003).

La solidité du secteur financier est également cruciale pour améliorer les niveaux des revenus. Les familles à faible revenu, les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs ruraux des pays en développement éprouvent des difficultés à avoir accès aux services financiers. La pénétration du secteur bancaire dans un pays subsaharien typique représente environ 1 % du PIB, chiffre nettement inférieur à celui d'une économie plus avancée telle que le Brésil, où la pénétration bancaire avoisine les 25 %, ou à celui des pays industrialisés, où cette pénétration atteint près de 85 %. Selon les estimations de la Women's World Banking, moins de 2 % des entrepreneurs à faible revenu à travers le monde ont accès aux services financiers.

Dans le secteur agricole en Afrique, les femmes reçoivent moins de 10 % des crédits destinés aux petits exploitants agricoles et moins de 1 % de tous les crédits destinés à l'agriculture. L'Afrique est pourtant le continent où les femmes assurent 90 % de la production alimentaire (Fukuda-Parr, 2009).

Bien-fondé d'un cadre d'intégration de la dimension genre au sein du secteur financier africain

Les femmes : le marché émergent «réel» (Newsweek, 2009).

La participation accrue des femmes au secteur financier ne vise pas simplement à administrer la preuve de l'engagement en faveur de la diversité, mais plutôt à obtenir des résultats solides, positifs et mesurables. Il est indispensable que les femmes soient davantage représentées aux hauts postes de responsabilité dans le secteur financier, non seulement pour trouver des solutions à la crise économique actuelle, mais aussi pour s'assurer qu'une telle crise financière et économique ne surviendra plus de nouveau à l'avenir (Ernst&Young, 2009).

Les analyses économiques effectuées par la Banque mondiale, les Nations Unies, Goldman Sachs et d'autres organisations montrent qu'il existe une corrélation positive significative entre la participation effective des femmes au sein des institutions financières et en tant que bénéficiaires des services financiers et le niveau de développement des pays. Les preuves disponibles montrent que les femmes sont un puissant moteur de développement économique et ont besoin d'un appui plus innovant du secteur financier.

Le vaste potentiel économique des femmes, en tant que force économique en Afrique, est encore à réaliser. Diverses recherches montrent que les femmes apportent une contribution substantielle aux affaires et à la croissance économique. Toutefois, les femmes ne jouissent pas de tous les avantages découlant de la participation au secteur financier. Tant dans les marchés émergents que dans les marchés développés, les femmes sont confrontées à des disparités sur le plan des salaires et des emplois au sein du secteur financier où elles sont insuffisamment représentées au niveau des équipes dirigeantes et des conseils d'administration, et où elles contrôlent moins de 10 % du capital disponible pour l'investissement dans les nouvelles entreprises. Il en est ainsi même lorsque les femmes peuvent administrer la preuve qu'elles constituent un meilleur risque de crédit que les hommes (Ernst&Young, 2009).

Selon une nouvelle étude conduite par le Boston Consulting Group, la nouvelle croissance des revenus dans le monde, au lendemain de la récession, sera tirée essentiellement par les femmes, la nouvelle capacité de gain des femmes au cours des prochaines années étant estimée à 5 000 milliards de dollars, soit le double de la taille des marchés émergents de Chine et d'Inde combinés. Les femmes ont tendance à épargner plus que les hommes et dépensent davantage pour l'éducation, la santé et le bien-être de la famille, d'où l'impact de l'exploitation du pouvoir économique des femmes sur le développement, avec des avantages significatifs pour les économies émergentes (BCG, 2009).

Les femmes contrôlent actuellement 12 000 milliards de dollars sur le montant total de 18 400 milliards de dollars au titre des dépenses de consommation à l'échelle mondiale, et elles contrôleront une part plus grande encore au cours des prochaines années. Les femmes fournissent de plus en plus une portion substantielle du revenu des ménages et, dans de nombreux cas, elles gagnent plus que leurs partenaires hommes (BCG, 2009).

Il ressort des recherches qu'il y a diverses lacunes au niveau des institutions du secteur financier, pour ce qui est de l'exploitation du pouvoir économique des femmes:

- Les institutions et organisations au sein du secteur financier n'arrivent pas à répondre aux besoins des femmes en matière d'économie de temps. La crise a mis une plus grande pression sur les femmes pour qu'elles s'occupent de leurs familles, ce qui a amené bon nombre de femmes, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, à s'employer à répondre à toutes ces demandes. Il est impérieux de mettre en place des stratégies d'emploi et de service qui en tiennent compte.
- La conception des produits et leur adaptation aux femmes sont inadéquates.
- Les efforts de vente et de commercialisation sont gauches et souvent insultants pour les femmes.
- Il n'y a pas d'alignement sur les valeurs des femmes, ni d'efforts de développement communautaire.
- Il n'y a pas de «rétrocession» à la société autant que cela aurait pu se faire. Les femmes appuient les institutions qui assurent pourtant une rétrocession à la société.

2. Relever les défis de l'exploitation du pouvoir économique des femmes

Le Rapport sur le développement humain 1995, établi par les Nations Unies, a affirmé que «la somme d'environ 16 000 milliards de dollars, avancée pour la production mondiale, est actuellement considérée comme une contribution «invisible», la part des femmes étant estimée à 11 000 milliards de dollars». La production invisible des femmes est aujourd'hui estimée à plus de 20 000 milliards de dollars.

Selon l'Organisation internationale du travail, si l'on inclut la valeur du travail non rémunéré et invisible effectué par les femmes, soit environ 11 000 milliards de dollars par an, la valeur de la production mondiale augmenterait de près de 50 %.

Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, et il existe des inégalités entre les deux sexes dans chaque pays de la planète. C'est une folie économique de faire preuve de discrimination et d'empêcher la moitié de l'humanité d'atteindre son plein potentiel (Negash, 2009).

En ce XXI^e siècle, les femmes jouissent de plus de liberté et de pouvoirs que jamais auparavant. Toutefois, elles sont encore désavantagées par rapport aux hommes pratiquement dans tous les aspects de la vie. Les femmes sont privées de l'accès égal à l'éducation, aux soins de santé, au capital et aux pouvoirs de prise de décisions dans les domaines politique, social et des affaires. **Bien que l'on mette à l'actif des hommes trois quarts de toutes les activités économiques dans les pays en développement, ce sont en réalité les femmes qui s'acquittent plutôt de 53 % de ces activités, selon les Nations Unies.**

L'autonomisation économique des femmes ne devrait cependant pas être examinée dans le vide. Des pratiques culturelles et économiques largement répandues contribuent malheureusement à entraver une telle autonomisation. Pour évaluer pleinement les possibilités offertes et les obstacles à surmonter, il est nécessaire d'analyser l'interface entre la situation politique, socioculturelle et environnementale, au regard des indicateurs économiques traditionnels. Les facteurs ayant un impact sur l'autonomisation économique des femmes sont notamment les suivants:

- La violence: les femmes sont les principales victimes des conflits, des violences sexuelles, des traumatismes, des décès, de l'intimidation et du trafic des êtres humains ;
- Le manque d'accès suffisant à l'éducation, à la formation et aux technologies;
- Le manque d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;
- Le manque d'accès à des soins de santé et à des services de santé de la reproduction appropriés ;
- Le manque d'accès au crédit et au financement;
- Le manque de conditions de travail sûres et de salaires décents/minimums ;
- Le manque de connaissances de leurs droits et des législations pertinentes par les femmes (dans les domaines économique, social, politique et religieux) ;
- Le manque de représentation adéquate des aux postes de prise de décisions et dans les structures de gouvernance;
- Les pratiques culturelles, la tradition et les interprétations religieuses de la désirabilité et de l'efficacité de l'autonomisation économique des femmes.

Depuis que nous avons commencé à étudier de manière approfondie l'impact de l'autonomisation économique des femmes sur le PIB dans les économies en développement au début des années 80, nous avons accumulé des recherches et

des données qui appuient l'évidence, à savoir que *les systèmes sociaux assignant une forte valeur à la compétitivité et à la croissance du PIB investissent des ressources accrues pour les femmes, tel que cela ressort des évaluations faites par les partenaires à la croissance et au développement, et sont confrontés à un moindre déficit en matière de genre dans tous les secteurs de la société.* À cet égard, les systèmes sociaux assignant une forte valeur à l'innovation, à l'indépendance et à l'autonomisation des femmes doivent jouer un rôle plus significatif dans la prise de décisions ayant un impact direct sur le bien-être de la société, dans son ensemble.

La culture (définie comme un ensemble partagé de valeurs) a un impact profond sur la capacité de la société à tirer parti du pouvoir économique des femmes. Notre disposition à examiner et à modifier les composantes de nos systèmes sociaux, dont les valeurs sont en contraste avec nos objectifs de développement déclarés, aura un impact direct sur la réalisation de ces objectifs. Cela est d'autant plus important pour nous, dans la mesure où, selon le PNUD, ***les femmes en Afrique représentent 52 % de la population totale du continent, contribuent aux activités agricoles à hauteur d'environ 75 %, et fournissent entre 60 % et 80 % de la production vivrière. Toutefois, les femmes ne gagnent que 10 % des revenus en Afrique et possèdent juste 1 % des actifs du continent.***

Ces chiffres témoignent des énormes défis auxquels sont confrontées les femmes sur la voie menant à leur autonomisation économique. En dépit des efforts soutenus déployés par les gouvernements, les ONG et les agences multilatérales de développement, la majorité des femmes dans le monde en développement sont encore reléguées aux microentreprises et aux tâches informelles. À moins que la sécurité économique des femmes ne soit renforcée, nous ne serons pas à même d'éliminer la pauvreté, de parvenir à l'égalité entre les deux sexes ou de progresser véritablement vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement convenus par les Nations Unies. Par ailleurs, les femmes représentent encore la majorité des travailleurs à temps partiel et temporaires dans les pays développés. En conséquence, il est probable que ces femmes qui travaillent dans les secteurs informels de l'économie aient un accès limité aux services de soins de santé de base, à l'éducation, au capital financier, aux nominations politiques, aux droits des travailleurs et à la propriété foncière.

Pour ce qui est de l'adaptation d'une approche économique institutionnelle pour comprendre les défis culturels liés à l'exploitation du pouvoir économique des femmes en Afrique, il y a deux niveaux d'institutions qu'il convient de d'examiner. C'est du reste le cas dans la plupart des sociétés à travers le monde, et l'Afrique ne constitue pas une exception à cet égard:

Niveau 1 – Institutions informelles: les normes, traditions, mœurs, valeurs, religions, etc. sont élaborées et renforcées à ce niveau. C'est le niveau où la «culture» se forge, en se basant sur les connaissances subjectives partagées des membres de la société.

Niveau 2 – Institutions formelles: les structures étatiques, les règles juridiques formelles (constitutions, droits de propriété, etc.), l'éducation et les organisations formelles sont basées à ce niveau. Ces institutions sont plus objectives et sont

régies par des instruments écrits formels qui s'appliquent généralement à tous les membres de la société.

Pour être efficaces, les politiques et les institutions spécifiques formées au niveau 2 DOIVENT être alignées sur les orientations culturelles, les hypothèses et croyances partagées des institutions du niveau 1. Les politiques et stratégies en faveur de l'autonomisation économique des femmes, qui ne sont pas alignées sur les valeurs des institutions du niveau 1, ne pourront pas être mises en œuvre par les institutions du niveau 2, dans la mesure où les personnes chargées de la mise en œuvre des plans au niveau 2 s'appuient en fin de compte sur les valeurs essentielles qui sont formées au niveau 1.

L'éducation est le principal facteur ayant un impact sur les institutions du niveau 1. Les organisations de la base, qui interpellent directement les dirigeants communautaires, les organisations sociales et les familles, sont les plus indiquées pour l'impact en termes de changement au niveau 1 et pour la promotion de valeurs culturelles conformes aux objectifs de développement de la société. Un défi qui peut être directement relevé au niveau 1 a trait à la modification des droits de propriété en Afrique pour commencer à répondre à la nécessité que les femmes aient accès à la propriété foncière. Par ailleurs, les institutions formelles d'octroi de prêts peuvent mieux adapter les mesures prenant en compte les préoccupations actuelles des femmes qui ne disposent pas des actifs matériels nécessaires pour les garanties et ne peuvent donc pas obtenir des prêts bancaires (Negash, 2009).

Le pouvoir économique des femmes accroît «les richesses et le bien-être des nations». Les femmes qui contrôlent leurs propres revenus ont tendance à avoir moins d'enfants, et il est établi que les taux de fécondité ont un lien inverse avec la croissance du revenu national. Les femmes sont également plus à même, et généralement plus disposées que leurs homologues hommes, à envoyer autant de filles que de garçons à l'école, même lorsqu'elles gagnent moins que les hommes. À son tour, le niveau d'éducation d'une femme a un impact sur sa façon de prendre les décisions pour ce qui est de la contraception, de l'âge du mariage, de la fécondité, de la mortalité infantile, de l'emploi et du salaire dans le secteur moderne (Negash, 2009).

L'autonomisation économique accrue des femmes leur permet d'avoir confiance en elles-mêmes, ce qui les aide à faire entendre leur voix et à avoir leur mot à dire dans:

- Les décisions du ménage telles que les décisions sur le bien-être domestique. À titre d'exemple, les femmes ont tendance à utiliser l'argument du revenu pour demander des décisions plus équitables sur le régime alimentaire, l'éducation et la santé des garçons et des filles.
- Les décisions économiques: acquisition, allocation et cession des actifs.
- Les décisions sur la fécondité: les femmes autonomisées économiquement ont tendance à avoir moins d'enfants.

- Les décisions sur l'utilisation et la conservation des terres : les femmes rurales ont tendance à privilégier les pratiques environnementales durables, dans la mesure où c'est à elles généralement qu'incombe la responsabilité de la collecte des ressources naturelles dont a besoin la famille, par exemple l'eau et le bois de chauffe.

L'autonomisation économique des femmes pourrait contribuer à réduire la corruption et la violence, à promouvoir une plus grande durabilité de l'environnement, et à réduire les taux de VIH/sida, par le biais de l'éducation, de la promotion de la contraception et de la baisse des taux de fécondité. Si ce genre de processus est accepté par la société, il devrait alors être évident que l'éducation et l'autonomisation économique des femmes ne sont pas seulement une question de droits humains, mais aussi une question de sécurité humaine.

Quelques statistiques mettant en lumière les disparités entre les hommes et les femmes dans le monde contemporain sont présentées ci-après.

- Il y a dans le monde 135 millions d'enfants âgés de sept à dix-huit ans qui n'ont pas du tout accès à l'éducation, dont environ 60 % de filles ;
- Sur les filles qui commencent leurs études primaires, une seulement sur quatre poursuit ses études quatre ans plus tard ;
- L'écart entre les garçons et les filles s'élargit aux niveaux supérieurs du système éducatif;
- Deux tiers des 880 millions d'adultes analphabètes dans le monde sont des femmes;
- Lorsque le revenu des femmes augmente, il est plus probable que les ressources des ménages servent à la famille, dans la mesure où les femmes sont probablement plus disposées à assurer l'éducation des filles ;
- Chaque année supplémentaire de scolarisation augmente le niveau des revenus de la femme d'environ 15 %, contre 11 % pour l'homme.

Tant qu'il ne sera pas donné aux femmes les mêmes chances que les hommes, la performance de sociétés entières sera probablement en-deçà de leur véritable potentiel. D'autres problèmes humanitaires importants à l'échelle mondiale tels que la pauvreté, le chômage, la croissance démographique, la pandémie de VIH/sida et la violence ont tous des liens avec l'autonomisation économique des femmes. C'est la raison pour laquelle la concertation des efforts visant à éduquer les femmes, à leur donner un accès égal au crédit et à promouvoir leur autonomisation en général, est une composante cruciale de la lutte contre tous les maux susmentionnés. Tant que les sociétés, les gouvernements et les organisations non gouvernementales à travers le monde ne procéderont pas à la conjugaison et à la concertation de leurs efforts pour autonomiser les femmes et leur garantir l'égalité, le monde demeurera empêtré dans le passé, et le potentiel en matière de bien-être humain ne pourra se réaliser pleinement et vigoureusement (Negash, 2009).

3. Rôle des femmes dans la restructuration du système financier mondial

Pourquoi les dirigeants africains à tous les niveaux doivent-ils agir maintenant pour autonomiser les femmes afin que celles-ci puissent jouer un rôle significatif dans la restructuration du système financier mondial ?

«La crise financière a mis en évidence une préoccupation plus fine, mais tout aussi pressante : il faut des femmes à des postes de responsabilité non seulement parce qu'elles peuvent gérer aussi bien que les hommes, mais aussi parce qu'elles gèrent différemment des hommes et parce qu'elles ont tendance, au fil du temps et globalement, à prendre différents types de décisions et à accepter ou éviter différents types de risques. Il faut des femmes capables de dire non aux décisions peu indiquées, fondées sur les rivalités concernant surtout les hommes et sur les confidences faites sur les terrains de golf. Il faut des femmes capables d'utiliser le sifflet en cas d'explosion des risques et de remettre en cause les hypothèses que trop d'hommes, cloîtrés trop étroitement entre eux et partageant une vision commune du monde, peuvent facilement retenir» (Spar, 2009).

«Au cours des trois dernières décennies, nous avons pensé que les marchés non régulés pouvaient mobiliser des investissements à la fois très rentables et très bénéfiques, du point de vue social. Cela n'était pas vrai. En cette période de transformation que connaît notre histoire, le moment est venu de plaider en faveur de structures de croissance centrées sur le genre et plus équitables» (Eilor, 2009).

Pourquoi l'approche de la restructuration du système financier mondial, centrée sur le genre, est-elle un impératif ?

L'accentuation des inégalités au sein des pays et entre pays (y compris les pays africains) est une caractéristique essentielle de la crise actuelle et une des principales préoccupations à apaiser dans la recherche d'une solution à long terme à cette crise. Au cours des trois dernières décennies, la productivité s'est accrue dans bon nombre de pays africains, mais en Afrique, la part du revenu national destinée aux travailleurs n'a cessé de baisser, au lieu d'augmenter. Les profits ont certes augmenté, mais les inégalités se sont accentuées (ILO, 2008).

Les politiques et stratégies existantes ont aussi conduit à l'accentuation des inégalités entre les deux sexes et à la féminisation de la pauvreté dans tous les pays africains, même si tous ces facteurs prévalaient avant la crise financière et économique actuelle (Fukuda-Parr, 2009).

«La crise financière devrait avoir de graves effets généralisés sur l'économie réelle, et notamment sur la vie des populations se trouvant déjà dans la pauvreté. Du point de vue historique, les récessions économiques ont fait supporter aux femmes une charge disproportionnée. Il est plus probable que les femmes occupent des emplois vulnérables, souffrent du sous-emploi ou du chômage, manquent de protection sociale et aient un accès limité aux ressources économiques et financières et à leur contrôle, par rapport aux hommes. Les réponses à la crise financière, en termes de politiques, doivent tenir compte des perspectives en matière d'égalité entre les deux sexes, pour

s'assurer, par exemple, que tant les femmes que les hommes peuvent bénéficier de la création d'emplois et des investissements dans l'infrastructure sociale».

Sha Zukang, Secrétaire général adjoint des Nations Unies en charge des Affaires économiques et sociales

«...Les femmes constituent la moitié de la population mondiale, et sans leur engagement, leur autonomisation et leur contribution, nous ne pouvons espérer réaliser un redressement économique rapide, ni nous attaquer efficacement à des défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et les conflits», a déclaré Klaus Schwab, Fondateur et Président exécutif du Forum économique mondial.

Le rapport mondial sur les disparités entre les deux sexes démontre que l'élimination de ces disparités dans tous les aspects de la vie pose les fondations d'une société prospère et compétitive. Les dirigeants africains, à tous les niveaux au sein de notre société, sont invités à agir conformément à cette conclusion dans les efforts pour rebâtir nos économies et les placer sur la voie d'une croissance durable à long terme. Toutefois, à l'exception de l'Afrique du Sud et du Botswana, la majorité des pays africains ont continué à occuper les premiers rangs sur le plan des disparités entre les deux sexes, au regard des quatre indicateurs évalués : *participation et possibilités économiques, performance dans le domaine de l'éducation, autonomisation politique, et santé et survie* (Ricordo Huasmann, Harvard University, 2009).

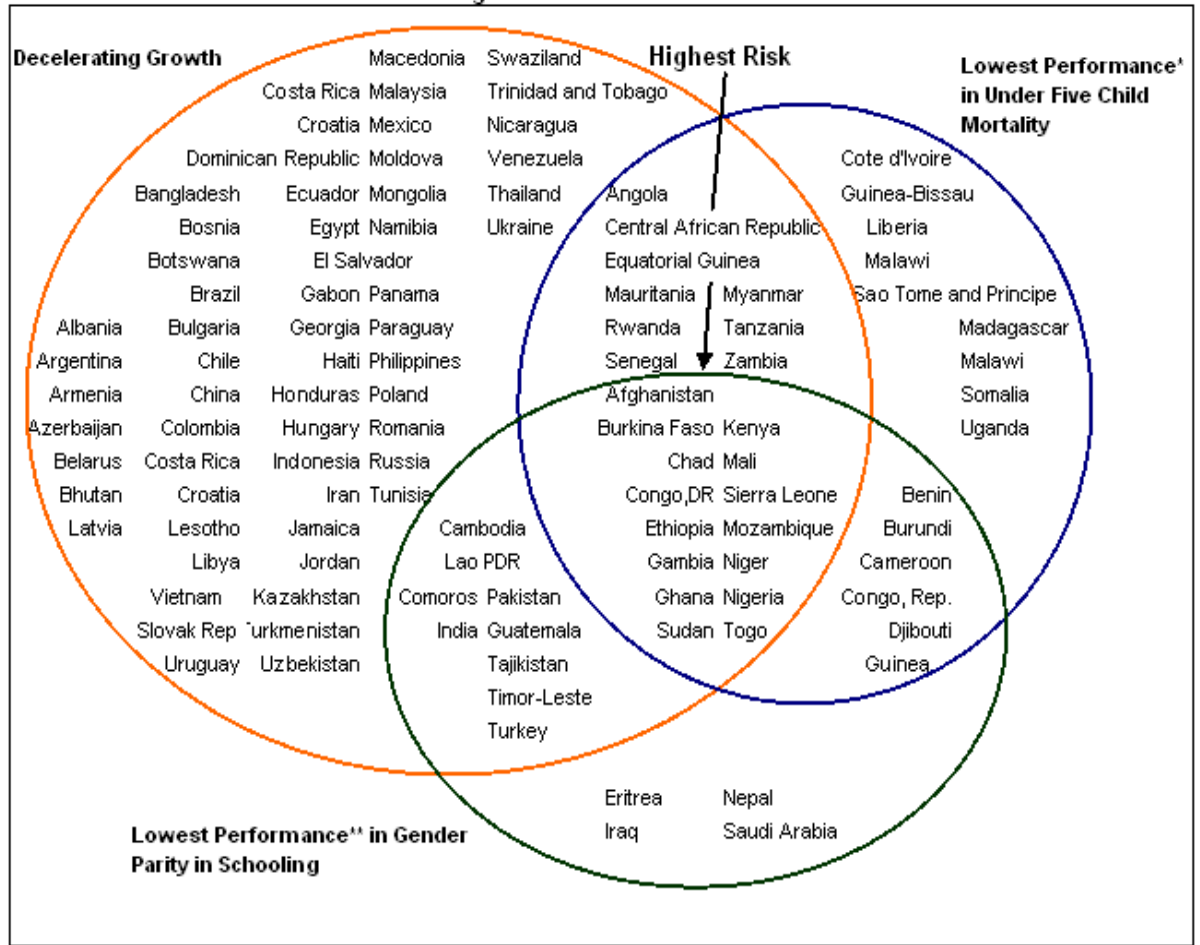
Nous pouvons nous attendre à une réduction de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement direct en Afrique, du fait de la crise qui aboutira à des pertes massives d'emplois par les femmes, notamment dans le secteur informel de l'économie, et à des coupes dans les services de soins de santé et les services d'éducation, tous deux largement tributaires des financements extérieurs. À mesure que continuent d'augmenter les prix des produits de base et des denrées alimentaires, les femmes éprouveront de plus en plus des difficultés à garnir la table à manger. Leur situation devient plus difficile encore, en raison de l'interdépendance des politiques africaines qui ne sont pas adaptées à l'économie du soin. En outre, sans injection constante de capitaux dans les services sociaux dont on a tant besoin, les pays africains ne seront pas à même d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (Eilor, 2009). En somme:

a. Impact actuel de la crise financière sur les femmes africaines:

- Selon les estimations, le choc financier devrait entraîner entre 200 000 et 400 000 décès infantiles supplémentaires par an en moyenne au cours de la période de 2009 à 2015, soit au total 1,4 million à 2,8 millions de décès infantiles supplémentaires, dans l'hypothèse de la persistance de la crise. Les chocs négatifs sont également plus néfastes pour les filles que pour les garçons : une réduction d'une unité ou plus dans le PIB fait passer la mortalité infantile moyenne à 7,4 décès pour 1 000 naissances vivantes dans le cas des filles, contre 1,5 décès pour 1 000 naissances vivantes dans celui des garçons.
- Dans les pays pauvres où les taux de scolarisation des filles sont déjà faibles, les filles sont hautement vulnérables à l'abandon des études, à mesure que les ménages sont confrontés à la baisse de leurs revenus.

- Dans les pays en développement, il est probable que le revenu des femmes soit réduit, du fait des pertes d'emplois dans les industries à vocation exportatrice, du resserrement du microcrédit, et/ou de la chute des envois de fonds par les travailleurs migrants.
- La perte de leurs revenus par les femmes a des implications négatives à long terme pour le bien-être des ménages pauvres, parce que les femmes préfèrent investir les rares ressources disponibles dans le bien-être des enfants et, partant, dans le développement futur.
- La capacité de bon nombre de pays africains à promouvoir l'égalité entre les deux sexes et à autonomiser les femmes est entamée par l'impact négatif sur les finances publiques, la croissance et l'emploi à travers le continent.
- Le financement intérieur du secteur social devient limité, réduisant de ce fait les rares ressources disponibles pour les programmes de travaux publics faisant appel aux femmes, etc..
- L'investissement direct étranger se réduit, ce qui veut dire que les femmes africaines bénéficient d'un moindre appui international dans leurs efforts pour réaliser les objectifs de leur autonomisation économique.
- Dans le monde développé, bon nombre d'emplois créés pour tirer parti du modeste coût de la main-d'œuvre féminine seront perdus, du fait de la baisse des exportations. À titre d'exemple, l'industrie du textile a créé plus de 100 000 emplois en Afrique subsaharienne. Environ 90 % de ces emplois sont revenus aux femmes vivant dans l'extrême pauvreté. Ces emplois sont sensibles aux exportations, et la demande d'exportations diminue en période de crise.
- Le niveau élevé des prix des produits de base entraîne une hausse des prix des produits alimentaires. Les femmes africaines sont les principaux producteurs de denrées vivrières et les principaux fournisseurs des ménages pour ces denrées. La hausse des prix des produits alimentaires touche plus durement les femmes, dans la mesure où elles se voient obligées d'entreprendre des activités supplémentaires dans le secteur informel pour nourrir la famille.
- L'investissement dans l'éducation se réduit. Selon l'UNESCO, la plupart des pays africains doivent investir 11 milliards d'USD par an dans l'éducation de base. Ce chiffre représente moins de 10 % du montant dépensé par le Royaume-Uni au cours du dernier trimestre pour recapitaliser le système bancaire.
- L'accès au microcrédit s'est rétréci, alors qu'au cours de la dernière décennie, le microcrédit avait remarquablement permis aux femmes les plus pauvres d'accéder à de petits prêts. Les femmes représentent la majorité des clients des institutions de microfinance (85 % des 93 millions de clients les plus pauvres des institutions de microfinance en 2006) (Release, 2009).

Figure 1: Countries at Risk



*: Lowest Performance in Child Mortality measured by dividing 151 developing countries into quartiles based on Under Five Mortality Rate (per 1000) in year 2007, and identifying countries in the highest quartile, which includes countries that have under five mortality rate of 98 deaths per 1000 children or higher.

** : Lowest Performance in Gender Parity in Schooling measured by dividing 131 developing countries into quartiles based on Ratio of Girls to Boys in Primary and Secondary Enrollment (%) for latest year between 2004 and 2007, and identifying countries in the lowest quartile, which includes countries that have the ratio at 94.6 or lower.

Source: Decelerating Growth: WEO Projections and World Bank staff estimates. Mortality and Schooling: WDI 2009

Voir annexe 1 pour éléments de traduction du graphique ci-dessus.

- b. L'expansion des possibilités économiques pour les femmes en Afrique devrait donc être un thème central des opérations du secteur financier (Buvinic, 2009). La voix vitale des femmes dans la construction des systèmes appuyant ces possibilités économiques ne se fait malheureusement pas entendre, au péril de notre survie et de notre croissance collective.**

4. Services financiers: innovations pour exploiter le segment de marché des femmes

Le véritable drame est que les femmes sont souvent de meilleures gestionnaires économiques du capital que les hommes. La recherche a montré que les femmes sont plus enclines que les hommes à réinvestir les profits dans le capital humain. Lorsque les femmes ont le pouvoir économique, défini comme le contrôle du revenu et du capital (terres, bétail, etc.), elles jouissent d'une plus grande égalité et exercent un plus grand contrôle sur leur propre vie, tout en contribuant directement au développement de leurs enfants (sur les plans de la nutrition, de la santé et de l'éducation) et indirectement à la croissance du revenu de leurs pays (Negash, 2009).

Réponses requises sur le plan de la réglementation et des politiques pour garantir l'accès des femmes à des services financiers appropriés

Il est largement reconnu que la voie vers le développement passe nécessairement par l'accès des femmes à des produits financiers appropriés, et notamment aux instruments d'épargne, de crédit, d'assurance et d'investissement. Bien que le débat sur la réduction de la pauvreté soit en grande partie centré sur la couverture des besoins de base tels que la nourriture et les soins de santé, le progrès économique durable à long terme, tant au niveau des familles qu'à celui de l'ensemble de l'économie, dépend de l'accès aux produits et services financiers permettant aux femmes de passer de la prise de décisions à court terme à l'allocation intertemporelle des ressources.

L'amélioration de l'accès des femmes africaines aux services financiers est un moyen fondamental d'augmenter le revenu et la résistance des ménages dans une économie mondiale de plus en plus exposée aux chocs. Les femmes représentent environ 70 % des plus pauvres du monde, c'est-à-dire ceux qui vivent avec moins de 1 dollar par jour (National Council for Research on Women). La conception de produits financiers répondant aux besoins des pauvres et de la classe moyenne et la mise en place d'un cadre de politiques sur la base duquel les institutions financières peuvent prospérer sont des défis de développement fondamentaux (Stijn Claessens, 2009).

Les efforts déployés par les secteurs privé et public pour répondre à ces besoins ont été intensifiés au cours des dix dernières années, mais ces efforts peuvent au mieux être décrits comme des initiatives diffuses, davantage basées sur l'intuition et les croyances sur les approches efficaces, plutôt que sur des concepts bien développés ou sur des preuves empiriques.

Les experts, les hauts responsables gouvernementaux et les praticiens intervenant dans les programmes de promotion de l'accès aux services financiers, qui ont pris part à un atelier organisé par le Centre pour le développement mondial (CGD), sont parvenus à la conclusion que peut-être à l'exception du cas des activités de microfinance, il n'y a pas encore une analyse systématique des initiatives les plus efficaces dans des conditions précises. Face à ce déficit de savoir, le CGD a constitué une équipe spéciale qui s'est réunie à trois reprises sur une période de 12 mois, sous la houlette des coprésidents, dont Stijn Claessens du FMI. L'équipe spéciale a élaboré les principes réglementaires

ci-après pour accorder une plus haute priorité à l'accès aux services financiers, complétant ainsi l'accent mis depuis longtemps par la communauté bancaire sur la stabilité financière. À ce jour, il n'y a pas d'association internationale des décideurs en matière d'accès aux services financiers pour assumer la responsabilité de l'élaboration de ces principes.

Les dix principes couvrent les trois domaines suivants : 1) l'expansion de l'accès aux services financiers, y compris les meilleures pratiques pour stimuler une demande avisée ainsi qu'une saine concurrence entre fournisseurs ; 2) la réglementation des fournisseurs de services financiers ; et 3) l'évitement des distorsions en cas d'utilisation des ressources publiques pour fournir des services financiers.

Les principes s'appliquent non seulement aux décideurs et aux autres acteurs dont la principale activité est la fourniture de l'accès aux services financiers, mais aussi aux entités dont les politiques peuvent influencer sur l'accès. Il s'agit notamment des entités suivantes:

1. Les entités prudentielles et éthiques de réglementation des marchés financiers et des banques et autres institutions d'intermédiation financière ;
2. Les autorités chargées de la réglementation de la concurrence et de l'agrément;
3. Les ministères chargés de la législation sur les plafonds des taux d'intérêt, et des politiques de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

I. INFRASTRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE PROMOTION DE L'ACCÈS

Principe 1: Promotion de l'entrée et de la concurrence entre firmes financières

Les politiques doivent encourager la fourniture compétitive de services financiers à des clients tels que les ménages à faible revenu et à revenu intermédiaire et les petites entreprises. Elles doivent privilégier l'entrée de fournisseurs qualifiés, susceptibles d'améliorer la qualité et le prix des services pour ces consommateurs (en veillant à la stabilité financière et à la protection des consommateurs). La politique de concurrence doit prévoir l'activation d'enquêtes sur les comportements anticoncurrentiels.

Principe 2: Construction des institutions juridiques et d'information et de l'infrastructure dure

Les décideurs doivent œuvrer de concert avec les acteurs du marché à l'élimination des barrières et à l'identification des faiblesses dans l'infrastructure institutionnelle pertinente pour l'offre à petite échelle. Il s'agit notamment de veiller à la disponibilité et au faible coût unitaire des systèmes de paiement et de garantie, et à celle des éléments de l'infrastructure dure pour les transactions de détail. En particulier, les infrastructures de garantie et d'information ont besoin de cadres législatifs et réglementaires d'appui modernes. L'État a un rôle central à jouer dans la garantie de la disponibilité et de la maintenance d'une bonne partie de cette infrastructure.

Principes politiques pour l'expansion de l'accès aux services financiers

(S'il y a lieu, le secteur public peut fournir un appui administratif et financier pour aider à créer de telles infrastructures).

Principe 3: Stimulation d'une demande avisée

Pour compléter les autres activités de protection des consommateurs, les décideurs doivent faciliter les mesures de sensibilisation et de renforcement de la confiance chez les personnes actuellement victimes d'exclusion, par le biais de la coordination, de l'élaboration de normes et de programmes d'enseignement, et peut-être aussi par le biais du cofinancement des initiatives privées. Les fournisseurs de services financiers jouent un rôle crucial dans les efforts visant à rendre les consommateurs avisés, notamment en mettant à disposition les informations utiles, d'une manière convenable pour les clients de petite envergure.

II. RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LES FOURNISSEURS DE SERVICES FINANCIERS ET LES SERVICES FINANCIERS

Principe 4: Garantie de la sécurité et de la solidité des fournisseurs de services financiers

Les règles et procédures de réglementation prudentielle régissant les fournisseurs de services financiers doivent être conçues soigneusement pour qu'elles conviennent à la fourniture de services financiers aux clients de petite envergure. En particulier, la réglementation doit être évaluée pour en déterminer l'impact sur l'accès et doit tenir compte des risques auxquels sont confrontés les ménages à faible revenu et les petites entreprises. La réglementation prudentielle doit être limitée aux institutions acceptant des dépôts. Pour éviter un arbitrage réglementaire susceptible de remettre en cause l'accès durable, la protection systématique des consommateurs doit être l'objectif de l'harmonisation de la réglementation à travers les institutions.

Principe 5: Protection des clients à faible revenu et de petite envergure contre les abus des fournisseurs de services financiers

La réglementation doit protéger les clients à faible revenu et de petite envergure contre les abus des fournisseurs de services. Les fournisseurs de services financiers doivent être régis par une législation conçue de manière à s'assurer qu'ils ne vendent pas aux clients des produits ne répondant pas à leurs besoins. L'éthique sur les marchés et les autres aspects de la réglementation pertinente (y compris la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme – AMF/CFT) doivent permettre de réduire à un niveau minimal les frais liés à la conformité, tout en maintenant l'efficacité.

Principe 6: Garantie que les lois contre l'usure, le cas échéant, sont efficaces

La réglementation sur les plafonds des taux d'intérêt s'est souvent avérée comme une mesure peu efficace, voir contreproductive, par rapport aux prêts à des modalités très concessionnelles, et a souvent tendance à entraver l'élargissement de l'accès. En cas d'application de tels plafonds, ceux-ci doivent être fixés à des niveaux réalistes tenant compte des coûts supportés par les fournisseurs de services financiers dans chaque segment du marché et doivent être ajustés de temps à autre, conformément à l'évolution du coût des fonds dans les transactions de gros.

Principe 7: Renforcement de la coopération entre organismes de réglementation

En cas de différences dans la réglementation des firmes ou des services financiers, les organismes de réglementation doivent coopérer dans l'élaboration des politiques et/ou de la réglementation et dans les pratiques de contrôle afin de garantir l'application de normes cohérentes de protection des consommateurs, en particulier pour ce qui est des activités en faveur des ménages à faible revenu et des petites entreprises. Même si certains fournisseurs de services financiers ne sont pas directement couverts par un organisme de réglementation, les décideurs doivent veiller à ce que les problèmes d'accès au niveau de ces fournisseurs ne soient pas négligés.

III. ORIENTER LES POLITIQUES EN UTILISANT LES RESSOURCES PUBLIQUES

Principe 8: Établissement d'un équilibre entre le rôle des pouvoirs publics et la fourniture des services financiers sur le marché

La conception de toute intervention directe des pouvoirs publics doit se faire de façon à respecter autant que possible la logique commerciale sur le marché, en particulier pour ce qui est de la rentabilité, et à éviter des distorsions néfastes pour le fonctionnement du marché.

Afin de faciliter l'échelle maximale par le biais de la mobilisation des capitaux et des initiatives du secteur privé, la conception des politiques et interventions visant à élargir l'accès aux services financiers doit éviter d'étouffer la fourniture de ces services par le secteur privé.

Certaines formes d'intervention directe des pouvoirs publics dans la fourniture des services financiers peuvent être justifiées, par exemple lorsqu'il est autrement difficile de surmonter les défaillances du marché ou de s'attaquer au manque de complétude de la fourniture de services financiers par le secteur privé sur le marché. En général, de tels problèmes requièrent uniquement des interventions temporaires et servant de catalyseurs, et ces interventions doivent se faire conformément à un calendrier précis.

Au niveau des entreprises étatiques, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de protection contre les ingérences politiques, en particulier dans l'octroi du crédit. La gouvernance de telles entreprises doit être transparente pour le public et être fondée sur les meilleures pratiques des entreprises non étatiques. Tout objectif non commercial poursuivi par de telles entreprises doit être connu du public et être quantifié, et son coût doit être établi.

Toutes les politiques visant à améliorer l'accès doivent avoir des objectifs clairement définis et mesurables, et leur efficacité doit faire l'objet d'un suivi quantitatif, les rapports à ce sujet étant établis en toute transparence.

Principe 9: Recours efficace et efficient aux subventions et impôts

Une certaine dose permanente de subvention peut certes être nécessaire dans certains cas pour élargir l'accès, mais la conception des subventions doit se faire de façon à ce que celles-ci soient inscrites dans le temps, dans la mesure du possible, et visent l'autofinancement et la durabilité des institutions et de l'accès.

Principes politiques pour l'expansion de l'accès aux services financiers

Il est nécessaire de rendre compte, autant que possible, de toutes les formes de subventions et de tous les coûts liés aux politiques, et de les imputer clairement sur les rubriques du budget national. Tout crédit ou tout autre type de subvention (implicite ou explicite) fourni ou ordonné par les pouvoirs publics doit être exempt de toute ingérence politique, en particulier dans le processus de placement du crédit. La taxation des services financiers doit être soucieuse de l'accès à ces services.

Principe 10: Garantie de la collecte, du suivi et de l'évaluation des données

Les pouvoirs publics doivent veiller à la collecte de données suffisantes pour:

- permettre l'identification des lacunes dans l'accès aux services financiers en vue de faciliter la recherche de solutions émanant du secteur privé;
- garantir la responsabilité de l'approche officielle en matière de suivi et d'évaluation de l'efficacité des politiques de promotion de l'accès ;
- aider à promouvoir une meilleure compréhension fondée sur la recherche d'approches efficaces en matière d'accès.

5. Accélérer l'accession des femmes à des postes de responsabilité dans le secteur financier

Pourquoi les femmes occupant des postes de responsabilité sont-elles un facteur clé de succès de la restructuration du secteur financier africain et du système financier mondial ?

Le comportement des responsables au sein du secteur des services financiers est considéré comme très utile dans la gestion de la performance pendant et après la crise financière mondiale, *en termes d'inspiration et de définition des attentes et récompenses*, tel que l'a montré une étude antérieure de McKinsey, à utiliser plus souvent par les responsables femmes. Il ressort de nos propres recherches et d'autres recherches que les responsables femmes sont plus enclines que les hommes à définir les attentes et récompenses, et à fournir l'inspiration requise.

Les qualités en matière de leadership et de direction passent pour les plus importantes capacités requises en période de crise et représentent deux des trois capacités considérées comme les plus importantes à long terme. De même, elles sont les deux facteurs expliquant le plus l'impact positif de la présence de trois femmes ou plus au sein du conseil d'administration d'une entreprise, comme le montrent d'autres études (McKinsey Consulting Georges Desvaux, 2009).

Les arguments supplémentaires avancés en faveur de la diversification accrue sur le plan du genre au sein des équipes dirigeantes des organisations et institutions du secteur financier ont trait à la responsabilité publique, à la justice sociale, à la pleine

participation et à la conformité avec les conventions internationales et les législations nationales¹.

Accélérer l'accession des femmes à des postes de responsabilité

Sur tous les secteurs opérationnels couverts par les enquêtes qui ont été menées, le secteur financier est celui qui affiche la pire performance.

Cependant, à l'échelle mondiale, une attention croissante est accordée à l'accession des femmes à des postes de responsabilité dans le secteur des services financiers, en tant que principales forces motrices du développement du secteur financier africain et partenaires indispensables dans la dynamique mondiale en faveur du succès de la restructuration du système financier mondial.

La GRI, organisation reconnue à but non lucratif, et la SFI ont conjugué leurs efforts pour aider les sociétés à élargir le champ de leurs rapports sur la durabilité afin de mettre un accent particulier sur les questions de genre et les initiatives des sociétés en faveur du genre, y compris la collaboration avec les chaînes d'approvisionnement, les consommateurs et les investisseurs. Cette organisation entend produire en 2010 un guide sur les ressources pour l'établissement de rapports sur la durabilité du genre, afin d'identifier les principaux indicateurs de genre et de durabilité à travers le monde et de fournir des informations pratiques sur l'établissement de rapports sur le genre.

Les questions couvertes dans le Guide de la SFI pour l'établissement de rapports sur le genre sont notamment les suivantes:

- Présence des femmes au sein des conseils d'administration et des équipes dirigeantes ;
- Intégration de l'égalité entre les deux sexes dans la culture et les valeurs organisationnelles (y compris dans la mission et la vision) ;
- Transparence dans les questions de genre et l'établissement de rapports à ce sujet ;
- Tenue d'ateliers de sensibilisation sur le genre;
- Intégration des valeurs de l'organisation en matière de genre dans les politiques de l'entreprise;
- Responsabilité des dirigeants de l'entreprise dans la promotion des valeurs organisationnelles en matière de genre le long de toute la chaîne d'approvisionnement ;

¹ Il s'agit notamment des Orientations de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) pour les bonnes pratiques dans la diffusion de l'information sur la gouvernance d'entreprise (UNCTAD, 2006). Ces orientations ont été élaborées par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur les normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR). Les normes ISAR ont été établies pour faciliter l'investissement, le développement et la stabilité économique par la promotion de bonnes pratiques dans la transparence et la comptabilité d'entreprise. Au nombre des autres principes de gouvernance d'entreprise figurent les principes de l'OCDE en matière de gouvernance d'entreprise (OCDE, 2004) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (<http://www.oecd.org/dataoecd/56/36/1922428.pdf>).

- Prise de positions officielles tenant compte de la politique de genre.

Les politiques proposées pour accélérer l'accès des femmes aux structures de gouvernance des entreprises dans le secteur financier sont notamment les suivantes:

- Engagement clair et explicite en faveur de la diversité en matière de genre dans la déclaration sur la mission de l'organisation ;
- Production d'un plan organisationnel sur la façon d'honorer l'engagement de l'organisation en faveur de la diversité en matière de genre, avec des cibles mesurables (par exemple le nombre de femmes siégeant au sein du conseil d'administration et membres de l'équipe dirigeante), la répartition des responsabilités, l'établissement d'un calendrier pour la mise en œuvre des actions convenues, et de procédures pour leur suivi ;
- Établissement d'un budget pour les initiatives en faveur du genre au niveau organisationnel;
- Identification d'un membre du conseil d'administration devant se faire le champion de la politique et du plan de l'entreprise en matière d'égalité entre les deux sexes ;
- Nomination d'une personne ou d'une équipe chargée de la gestion de l'égalité entre les deux sexes au sein de l'entreprise ;
- Inclusion du genre parmi les indicateurs de performance du tableau de bord de l'entreprise.

En 2009, le Pacte mondial des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont lancé un processus international de consultations sur les opportunités offertes aux entreprises et les obstacles qu'elles doivent surmonter dans l'application d'un ensemble de principes concernant les femmes pour accroître la contribution des entreprises à l'avancement des femmes. La firme d'investissement Calvert, en collaboration avec l'UNIFEM, a élaboré le premier code de conduite volontaire mondial pour les entreprises (Principes de Calvert concernant les femmes), qui définit les modalités d'autonomisation, d'avancement et d'investissement pour les femmes à l'échelle mondiale.

Goldman Sachs Group, Inc., firme mondiale de services financiers, a lancé l'Initiative 10 000 femmes en 2008. Cette initiative vise à offrir aux femmes, et notamment aux femmes des pays en développement, des possibilités de formation dans les domaines des affaires et de la gestion, par l'établissement de partenariats mondiaux avec les organisations de femmes œuvrant en faveur du développement. Les cours dispensés portent notamment sur la commercialisation, la comptabilité et la planification stratégique. Cette firme a déjà noué des partenariats au Brésil, en Chine, en Inde et aux Philippines pour venir en aide aux femmes, et a conduit ses propres études sur l'impact des femmes sur la main-d'œuvre. Les membres du Réseau NFNV ont déjà engagé des discussions avec Goldman Sachs sur la façon dont cette initiative peut être utilisée pour

mieux aider les femmes africaines à maîtriser davantage les questions financières, en tant que clé pour avoir des promotions au sein du secteur des services financiers.

Bon nombre d'institutions et organisations internationales à travers le monde s'attaquent actuellement aux défis liés à la dynamique en cours en faveur de la participation accrue des femmes à la prise de décisions et à leur accession à des postes de responsabilité. Les décisions prises actuellement au sein du secteur financier mondial auront un impact considérable sur le bien-être futur de toutes les nations, et notamment des nations africaines. Pourtant, la voix des femmes ne se fait pas entendre aux niveaux les plus élevés des institutions qui procèdent actuellement à la restructuration du système financier mondial. Le 17 décembre 2008, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a rendu publics les documents sur les consultations menées, avec des propositions sur le renforcement de la réglementation mondiale régissant le capital et la liquidité, en vue de promouvoir un secteur bancaire international plus résistant. Avec les recommandations de Bâle II rendues publiques en juillet 2009, ces propositions constituent la substance de la réponse du Comité aux leçons apprises de la crise financière. Les réformes ont été entérinées par le Conseil de stabilité financière et les dirigeants du G20 lors du récent sommet de Pittsburgh. Les recommandations du Comité sont complètement muettes sur les questions de genre. Cependant, les réformes envisagées auront principalement un impact sur la rentabilité et les modèles opérationnels de bon nombre de banques, en plus d'imposer des changements significatifs aux processus et systèmes (Comité de Bâle, 2009)².

Perspectives

Les résultats de l'étude conduit par McKinsey donnent à penser que de nombreuses sociétés et institutions au sein du secteur des services financiers n'ont pas encore mis en place des programmes robustes pour appuyer et promouvoir la diversité en matière de genre. En effet, 28 % seulement des entreprises ayant répondu au questionnaire de l'enquête mondiale conduite par McKinsey ont affirmé que la diversité en matière de genre figurait parmi les dix premières priorités institutionnelles au cours des cinq

² Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est une institution qui a été créée en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du Groupe des dix nations et qui se réunit régulièrement quatre fois par an.

Les membres du Comité viennent des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Hong Kong SAR, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse et Turquie. Le Comité se réunit habituellement à la Banque des règlements internationaux (BRI) à Bâle (Suisse), où est basé son Secrétariat permanent de 12 membres. Il est souvent appelé Comité de la BRI, en raison du lieu de ses réunions. Toutefois, la BRI et le Comité de Bâle demeurent deux entités distinctes [1].

Le Comité de Bâle est chargé de l'élaboration des normes et directives générales en matière de contrôle, ainsi que de la formulation de recommandations sur les déclarations relatives aux meilleures pratiques en matière de contrôle bancaire (voir Règlementation bancaire ou Accord de Bâle II, par exemple), étant entendu que les organismes de réglementation membres et les autres autorités nationales prendront des mesures pour mettre ces recommandations en œuvre en recourant à leurs propres systèmes nationaux, statutairement ou autrement.
(http://en.wikipedia.org/wiki/Basel_Committee_on_Banking_Supervision).

dernières années, et 40 % d'entre elles ont indiqué qu'elle n'était pas du tout une priorité pour elles.

La bonne nouvelle est que pour la vaste majorité des entreprises, y compris les entreprises dans lesquelles la diversité en matière de genre figure pas loin des hautes priorités institutionnelles, la crise n'a pas changé l'ordre des priorités. Par ailleurs, deux tiers des entreprises ayant répondu au questionnaire affirment que la crise n'a pas changé les programmes qu'elles ont mis en place pour le recrutement, la fidélisation, la promotion et le perfectionnement des femmes, alors que 37 % seulement font la même affirmation pour les programmes de fidélisation, de promotion et de perfectionnement de l'ensemble des employés.

Les conditions de travail flexibles constituent la mesure individuelle la plus fréquente prise par les institutions pour appuyer la diversité en matière de genre, mais même dans ce cas, 30 % seulement des entreprises ayant répondu au questionnaire affirment avoir pris une telle mesure. Les organisations dans lesquelles la diversité en matière de genre constitue une plus haute priorité sont plus enclines à prendre davantage de mesures. Toutefois, même lorsque la diversité en matière de genre figure parmi les trois plus hautes priorités, un tiers seulement des entreprises ayant répondu au questionnaire affirment qu'elles ont des objectifs et programmes de recrutement tenant spécifiquement compte de l'égalité entre les deux sexes. Juste un quart d'entre elles affirment avoir mis en place des systèmes d'évaluation de la performance permettant de neutraliser les effets des congés parentaux ou des arrangements en matière d'horaire flexible.

- Il pourrait être de l'intérêt des organisations et les institutions d'encourager un plus grand nombre de dirigeants à adopter le type de leadership jugé important pour gérer la performance institutionnelle pendant et après la crise.
- Pour ce qui est des perspectives après la crise, il pourrait également être de l'intérêt des organisations et institutions d'exercer le type de leadership permettant d'appuyer l'innovation, par exemple en remettant en cause des hypothèses retenues et en encourageant la prise de risques et la créativité.
- Compte tenu de la performance plus solide associée aux équipes dirigeantes comprenant en leur sein des femmes, et de la faible priorité relative que la plupart des organisations et institutions accordent à la diversité en matière de genre, la majorité de ces institutions et organisations ont une chance d'améliorer leur performance en accordant une plus grande attention à cette question.

Il est en particulier probable que cette dynamique contribue à améliorer la performance dans le secteur financier, parce que les formes de leadership et la plupart des capacités organisationnelles dont *tous* les responsables conviennent de l'importance pour leurs organisations à long terme, sont celles qui sont les plus utilisées ou les plus influencées par les femmes (McKinsey Consulting Georges Desvaux, 2009).

Références bibliographiques

BCG. *Women Want More*. Harper, 2009.

Buvinic, Mayra. "The Global Financial Crisis: Assessing Vulnerability for Women and Children, Identifying Policy Responses." *Emerging Issue: The Gender Perspective of the Financial Crisis*. New York: World Bank, 2009. 2.

Eilor, Elizabeth. "The Gender Perspective of the Financial Crisis." *Interactive Expert Panel*. New York: United Nations, Division for Advancement of Women, Department of Economic and Social Affairs, 2009. 1 - 11.

Ernst&Young. *Groundbreakers - Using the Strength of Women to Rebuild the World Economy*. Special Report, Washington DC: Ernst & Young, 2009.

Ezekwesili, Obiageli. "In Africa, Poverty Has a Female Face." *World Bank Report*, 2009: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,contentMDK:22182932~menuPK:258657~pagePK:2865106~piPK:2865128~theSitePK:258644,00.html>.

Fukuda-Parr, Sakiko. "Human Impact of the Global Economic Crisis: Gender and Human Rights Perspectives." New York: UNDP, 2009. 2-8.

ILO. "World of Work 2008." Geneva, 2008.

Newsweek. "The Real Emerging Market." *Newsweek*, Anita Kirpalani, 2009: <http://www.newsweek.com/id/215304/output/print>.

Release, The World Bank. *Women in 33 Countries Highly Vulnerable to Financial Crisis Effects*. Release, Washington: The World Bank, 2009.

Ricordo Huasmann (Harvard University), Laura D. Tyson, (University of California, Berkley), Saadi Zahibi, World Economic Forum. "The Gender Gap 2009." *The World Economic Forum*. Davos: WEF, 2009. Appendix B, 34.

Spar, Deborah. "One Gender's Crash." *The Washington Post*, 4 January 2009: <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/01/02/AR2009010202099.html>.

Treasury, U.S. *Strengthening Africa's Financial Sector to Promote Growth*. Press, KD-3805, 2003.

Annexe 1 : traduction du graphique de la page 11.

Graphique 1: Pays à risque

Décélération de la croissance Risque le plus élevé
Performance* la plus faible dans la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Performance la plus faible dans la parité filles/garçons en matière de scolarisation**

*Performance dans la réduction de la mortalité infantile, mesurée en répartissant 151 pays en développement en quartiles, sur la base du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1 000) en 2007, et en identifiant les pays du quartile du haut où sont classés les pays enregistrant un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 98 décès pour 1 000 naissances vivantes ou plus.

** Performance dans la parité filles/garçons en matière de scolarisation, mesurée en répartissant 131 pays en développement en quartiles, sur la base du ratio filles/garçons dans le primaire et le secondaire (%) pour l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles entre 2004 et 2007, et en identifiant les pays du quartile du bas où sont classés les pays dont le ratio est de 94,6 ou moins.

Source : Décélération de la Croissance : Projections des Perspectives pour l'économie mondiale et estimations des services de la Banque mondiale. Mortalité et scolarisation : IDH 2009.